

Pierre. M. le Maire expose que le projet de déviation de la R.N 446 doit apporter des modifications dans le profil du chemin rural N° 24 et qu'une étude ne pourra être faite utilement que lorsque le tracé de la déviation sera connu.

Le Conseil est d'avis de provoquer une réunion de la Commission des travaux avec les Ingénieurs auteurs du projet de déviation ainsi qu'une délégation des habitants du quartier, après entretien préalable avec M. l'Ingénieur des T.P.E. du canton de Palaiseau.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'Entreprise Brangeon pour le prix de 3.600.000 F pour l'aménagement de l'accès Nord du groupe scolaire des filles et de l'Ecole maternelle du Centre. Le financement de la dépense se fera de la façon suivante :

- sur caisse départementale scolaire, programme 1959 . I 700 000
- sur entretien des rues 1959, complément I 900 000

M. le Maire expose que le personnel communal titulaire est affilié depuis le 1/1/52 au régime général de la Sécurité sociale avec cotisation ouvrière de 3 % et cotisation patronale de 5,50 %.

Par circulaire du 28/1/59, M. le Préfet donne les indications nécessaires pour l'affiliation du personnel au régime mixte, le taux de la cotisation ouvrière étant de 2,50 % et de la cotisation patronale de 3,50 %. Les calculs faits sur les années précédentes permettant de constater que le régime mixte serait plus avantageux pour le personnel et les finances communales. Le Conseil décide l'affiliation au régime mixte à partir du mois qui suivra l'approbation de la délibération.

M. le Maire expose que par lettre du 29 avril, M. le Préfet indique qu'aucune subvention ne peut être allouée à la Commune pour l'aménagement de la Cantine scolaire de Mondétour, suivant les dispositions formelles de la circulaire N° 1.500 du 20/6/58, laquelle précise qu'il est impossible dans la situation budgétaire actuelle de prendre en considération des demandes de cette nature. L'Aménagement pouvant être réalisé à l'aide des fonds de l'allocation scolaire.

Le Conseil considère que le programme de 1959 de la Caisse départementale scolaire a été approuvé et a reçu son commencement d'exécution et que d'ailleurs les crédits sont insuffisants pour faire face à la dépense de 12.700 000 F nécessaire pour cet aménagement.

De plus il est indispensable que la cantine ouvre le 15 septembre. Le Conseil est d'avis de maintenir la demande de subvention, considérant que les travaux de construction ont été subventionnés et que ces travaux sont rattachés au programme des constructions scolaires de 1957. Il ne semble donc pas que les dispositions d'une circulaire postérieure puissent leur être appliquées.

Le Conseil sollicite une prompt réponse, afin de prendre les décisions qui s'imposeront dans une très prochaine séance, en ce qui concerne le vote de l'emprunt.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets AGER pour la fourniture d'une armoire frigorifique, en vue de l'aménagement de la cantine scolaire de Mondétour, pour la somme de 477.000 F, à prendre sur l'emprunt qui sera contracté pour aménagement de la Cantine, en attendant elle sera payée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets HOBART pour la fourniture d'appareils ménagers divers pour l'aménagement de la cantine scolaire de Mondétour pour la somme de 11121.175 F, même financement que pour le marché AGER.

M. le Maire expose que le réfectoire de la Cantine scolaire des Ecoles du centre est devenu insuffisant. Il est nécessaire d'envisager la construction d'un réfectoire à l'Ecole des filles, ce qui évitera aux élèves la traversée de la R.N 446 pour se rendre à la cantine.

Un avant-projet pour 500 rationnaires en deux services, a été établi par M.M. Lesage et Hubert. Il se monte à 22000.000, mais la Commission des constructions scolaires a demandé une modification, pour y inclure un centre médico-scolaire nécessité par le fonctionnement de 35 classes.

Le Conseil est d'accord sur ce projet. Décide de solliciter une subvention de l'Etat et du Département et l'inscription sur la liste du Conseil Général. Une nouvelle étude sera faite par les architectes avec la S.A.E.F.T.P. qui a établi un prototype subventionné;

Voie d'accès Ecole de

Marcy le

Rou le

Régime Sécurité Sociale du personnel

Marcy le

Rou le

Cantine scolaire

Mondétour

Marcy le
Rou le

d:
Marché Ager

Marcy le

Rou le

d:
Marché Hobart

Marcy le

Rou le

U. G. 59
Réfectoire

filles Centre

Marcy le
Rou le

Alimentation en Gaz

M. Fall a fait une démarche auprès de M. le Directeur du Gaz de France en vue de l'alimentation en gaz du réfectoire. Il a obtenu une réponse favorable. De nouveaux pourparlers seront entrepris lorsque le projet sera approuvé et mis à exécution;

Frais de Scolarité Cours Complémentaire

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Palaiseau indiquant qu'une redevance de 6.000 F sera demandée pour les enfants d'Orsay fréquentant les Ecoles et le Cours complémentaire de Palaiseau comprenant : entretien chauffage, éclairage, professeurs spéciaux, fournitures scolaires, livres de classe, etc...

Suivant décisions antérieures, la même redevance est payée par les enfants des communes voisines fréquentant les Ecoles primaires d'Orsay mais le service des fournitures et livres n'étant pas fait pour le cours complémentaire, le Conseil décide que la redevance sera de 3.000 F, pour l'année scolaire 1958-59. Pour la prochaine année scolaire, le Conseil décide que la redevance sera de 6.000 F également pour le cours complémentaire avec service des livres et fournitures scolaires.

Rue des Haies

M. le Maire rappelle qu'un marché a été passé avec l'entreprise Brangeon pour aménagement d'une partie de la rue des Haies se montant

	à 5 500 000
travaux aux abords du Lycée pour bordures et caniveaux	331 503
travaux aux abords de la rue A. Maginot, pour améliorer la circulation	939 441
valeur des terrains à acquérir pour réalisation d'une première tranche de travaux suivant estimation des domaines	668 000
reconstruction des murs, devis de M. Séguin	330 000

	7.768.944
imprevus 10 %	776.894

total	8 545 838
il a été prévu au budget supplémentaire de 1958	3.000.000

il reste à faire face à une dépense en chiffre rond de 5.600 000 F

Le Conseil décide de solliciter l'inscription sur la liste de priorité de la Caisse des dépôts et Consignations ainsi qu'une subvention de l'Etat, la plus large possible étant donné que ces travaux d'aménagement ont été demandés par le Ministère de l'Education Nationale pour desservir le Lycée au lendemain de la terminaison des travaux. Ceux-ci sont d'ailleurs annexes à ceux d'adaptation de ce Lycée desservant Outre Orsay, de nombreuses communes voisines. Le Conseil sollicitera un emprunt à la Caisse des dépôts et Consignations pour le complément de la dépense.

Budget 1959

M. le Maire informe le Conseil que suivant lettre de M. le Préfet en date du 28:4:59, la valeur du centime a été portée pour 1959 à 1,692,46 au lieu de 1,707,12 dont il a été tenu compte dans le vote du budget de 1959. Afin de limiter la charge des contribuables, le Conseil décide de réduire le nombre des centimes additionnels au budget de 1959, ce qui donnerait :

- 8,401 centimes pour insuffisance de revenus ordinaires
- 821 " " extraordinaires
- 15,125 " pour amortissement de la dette.

Le Conseil procède à l'élection de deux adjoints supplémentaires M. Tissot ayant obtenu 20 voix sur 22 votants est élu 3ème adjoint et M. BRIQUET ayant obtenu également 20 voix sur 22 votants est élu 4ème adjoint.

Election de 2 adjoints

Indemnités de fonction

Le Conseil décide la continuation de l'indemnité de fonction à M. le Maire, M. Favre, premier adjoint et à M. Clément, 2ème adjoint, aux mêmes taux que précédemment, M.M. TISSOT ET BRIQUET percevront l'indemnité à partir de leur élection, laquelle est actuellement de 35.000 F par an. Les taux seront révisés à une prochaine réunion de la Commission des Finances.

Orsay le 5 Juin 1959

Orsay le 10 Juin 1959

Orsay le 10 Juin 1959

Orsay le 21 Juin 1959

Séance du 16 Mai 1959

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Heuliez pour les fournitures suivantes :

- Mobilier scolaire pour l'Ecole des garçons centre 455 839 F (crédit prévu dans le programme de la Caisse départementale scolaire de 1959.

- Mobilier de réfectoire pour la cantine scolaire de Mondétour 631 251 (crédit à prendre sur l'emprunt qui sera contracté à cet effet et subvention).

Le Conseil décide d'allouer à Mlle Guillemard, secrétaire de la Mairie, les indemnités prévues par la loi pour les élections municipales, scrutins des 8 et 15 Mars 1959, soit ~~15000~~ 7.250 F à prendre sur les dépenses imprévues.

M. le Maire expose que les examens du certificat d'études primaires auront lieu à Orsay cette année. Les examinateurs prendront leur repas à la Cantine Scolaire et il est prévu d'y inviter M. le Maire, un ou deux adjoints, M. l'inspecteur Primaire, etc...

Le Conseil décide d'allouer à la Caisse des Ecoles, une subvention exceptionnelle de 15.000 F pour offrir un apéritif d'honneur au personnel enseignant et pour le repas non payant des invités, à prendre sur les dépenses imprévues.

Il sera alloué à M. Bruneau, conducteur des travaux du service vicinal, une indemnité de 7.500 F pour 1959, à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil vote une subvention de 15 000 F à prendre sur le crédit des Fêtes, en faveur de l'Union sportive de la Vallée de l'Yvette pour l'organisation de la course de vélo de la Fête de la Rosière,

Le Conseil fixe à 200 F par logement, la retribution des agents recenseurs à l'occasion du recensement partiel, qui a lieu du 15 avril au 15 Mai. Cette dépense est à la charge de la Commune., soit environ 75.000 F à prendre sur les dépenses imprévues.
La réception des travaux de l'Ecole de Mondétour aura lieu le 23 Mai à 15 heures, ainsi que la réception définitive des logements de l'Ecole du centre.

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier du programme d'assainissement de la Commune, établi par les Ponts et Chaussées, ainsi que le rapport de M. BRIQUET, rapporteur de la Commission des Travaux à la suite de la réunion de cette Commission. Après avoir pris connaissance du dossier et du rapport. Le Conseil approuve à l'unanimité l'accord projeté et demande :

- qu'il soit mis à jour pour tenir compte des constructions qui seraient exécutées en dehors du périmètre d'agglomération ou qui seraient susceptibles de modifier sensiblement l'évolution démographique prévue.

- que l'échelonnement des travaux soit soumis à l'approbation du Conseil dès que possible.

- que les constructeurs soient avisés dès l'approbation définitive du présent avant-projet, des dispositions d'assainissement qui leur seront imposées à l'avenir.

- que la réalisation des travaux soit menée, compte tenu des possibilités financières de la Commune. En effet, la charge croissante que la collectivité doit supporter en raison de l'extension continuelle des habitants, l'oblige à étudier d'autres problèmes qui entraînent à contracter des emprunts importants. Une charge telle que celle nécessitée par la réalisation du programme d'assainissement ne peut pas être supportée par les contribuables. Il est indispensable que le taux de la subvention de l'Etat soit augmenté dans une grande proportion

M. Briquet demande des renseignements sur les travaux de la Commission des travaux et M. le Maire l'informe :

- qu'une délibération type est en cours d'élaboration par M. l'Ingénieur des T.P.E en ce qui concerne les branchements à l'égout.

- que l'excavation de la sente de Madagascar a été obstruée et que la canalisation de la Sté Lyonnaise des Eaux n'emprunte pas cette voie.

Marché Heuliez

9 Juin

Elections Municipales

Marsy le

Roy le 10-7

Certificat d'Etudes

Marsy le

Roy le 11 Juin

Indemnité M. Bruneau

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Recensement partiel

Marsy le

Roy le 26 Mai

Programme d'assainissement

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Marsy le

Commission des Travaux

Marsy le

Marsy le

Reunion du 5 Juin 1959

Le cinq juin mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures, le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents / M.M. PINON, Maire, FAVRE, CLEMENT, TISSOT, BRIQUET, adjoints, LAURIAI, THVENON, BERNARD, BLARD, ZIANE, GIRARD, PUF-FET, RHINCER, ROHH, LUCAS, FAL, POISEY, WATTIER, DUPRE, M^{me} BETMONT.
Excusés / M.M. CHAUVEZ et CABET, absent: M. Cesseus.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le P.V. de la précédente réunion est adopté, apres quelques observations présentées par M. BRIQUET.

1° - Modifier la 1ère phrase par // M. Briquet demande la suite donnée aux travaux de la Commission des travaux.

2° - Indiquer l'imputation de la dépense pour la subvention allouée à la Caisse des Ecoles pour le repas du certificat d'études primaires : dépenses imprévues.

3° - Imputation et montant de la dépense pour le recensement partiel. Dépenses imprévues - 75.000 F environ.

M. Lucas demande de préciser que M. Clément avait demandé une rectification urgente de la rue du Pont de Pierre.

Lecture est donnée de la lettre du 22:5:59 de la Direction des services postaux de la Région de Paris, précisant qu'afin d'atténuer la charge qui resultera pour la Commune du respect de l'obligation de participer pour 25 % dans le montant total de la dépense réellement faite pour la construction de l'hôtel des postes, son Administration ne s'opposera pas, le moment venu à la réévaluation du terrain qui a été cédé par la Ville d'Orsay pour servir d'assiette à la construction.

M. Bernard avait manifesté par lettre son inquiétude sur l'encombrement qui resultera pour la circulation, de l'emplacement choisi. Le Conseil est d'avis de demander la communication du plan d'implantation de ce bâtiment par les P. T. T.

M. le Maire expose qu'il s'est préoccupé des inconvénients pour la circulation, de l'encombrement de la rue de Paris et demande au Conseil Municipal son avis sur le projet d'établissement d'un sens unique dans la rue de Paris à partir de la place de la République en direction de Villebon et dans l'avenue St-Laurent en venant du cimetière direction Orsay, Rue Boursier en descendant.

Après discussion il est décidé qu'une étude de cette question sera faite en tenant compte de la configuration des lieux.

Lecture est donnée d'une lettre de remerciements de M. le Directeur de l'A.S.A. Petit Chez Soi, pour la subvention allouée pour le dossier de classement des voies.

Suivant lettre de M. le directeur des services départementaux de la Construction, du 4 Juin 1959, le Conseil décide d'abandonner au plan d'aménagement en cours de révision, les opérations suivantes :

N° 12 - création d'une voie reliant le chemin rural N° 24 à la R.N. 445

N° 17 - création d'une voie reliant la R.N. 446 depuis le Fond du Guichet jusqu'à la rue René Paillole.

M. le Maire informe le Conseil que l'enquête pour déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la R.N. 447 doit avoir lieu du 27 Juin au 7 Juillet. Il a reçu une lettre de M. Massat, Ingénieur des Ponts et Chaussées, au sujet des modifications à apporter au tracé de la rue A. Briand (chemin rural N° 24) du fait de cette déviation. Cette question est renvoyée pour étude à la Commission des travaux.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet relative à la construction de 125 logements par la Ste du Parc d'Orsay, au 34 avenue St-Laurent. Le Conseil considérant le manque d'aménagements (eau-égouts) et la difficulté de construire de nouveaux groupes scolaires par suite du manque de terrains, demande à M. le Maire de maintenir

Hôtel des Postes

Sens unique

A.S.A. Petit chez Soi

Plan d'Aménagement
Opérations 12 et 17

Reçu le 19.....
Répondu le 19.....

Plan d'Aménagement
Opérations 12 et 17
Déviation R.N. 447

Société du Parc d'Orsay

Séance du 5 Juin 1959

les et passage du chemin de fer) et décide de solliciter une subvention de l'Etat et du Département. Les crédits seront prévus au budget supplémentaire de 1959.

M. le Maire expose que suivant l'avis de M; l'inspecteur d'Académie, le réfectoire de l'Ecole de filles-centre ne pourra être construit qu'en commande groupée, mais il ne conseille pas de faire également une cuisine à la cantine scolaire du Guichet. Il propose de faire au centre une cuisine - salle d'enseignement ménager et salle de visite médicale scolaire.

Le Conseil décide de demander à M. Blanchot d'établir le projet qui sera rattaché aux commandes groupées du Guichet en 1959.

M. le Maire expose que pour l'extension du groupe de garçons-centre, il serait nécessaire d'édifier un groupe de 6 classes plus salle de travail manuel, salle de dessin et salle de sciences avec préau, à l'emplacement de l'ancienne classe en bois, avec emprise légère sur la place du Marché. Le conseil décide de confier l'étude de ce projet à M. Blanchot en lui demandant d'implanter ce groupe en prototype de façon à couvrir la cour actuelle de la cantine scolaire.

Sur proposition du Dr Lauriat et avec avis favorable du Conseil Municipal, M. le Maire prendra un arrêté pour interdire le gâchage du ciment sur la voie publique. Une lettre sera adressée aux entrepreneurs de la Commune et aux Présidents des Associations syndicales pour faire cette pratique nuisible au bon état de la voirie.

Le Dr Lauriat signale l'absence de signalisation au carrefour de la rue de Moulon, du chemin du dépôt et de la R.N. 440. De même depuis la remise en état de la rue de Montjay les voitures venant de Courtaubouin passent avec une vitesse excessive de vant la rue de Bellevue.

M. le Maire demande aux Membres du Conseil d'étudier les endroits où il serait nécessaire de mettre des "STOP" question à voir avec M. l'ingénieur des T.P.E.

M. Buffet renouvelle sa demande d'étude du raccordement de l'Ecole de filles Mondetour au téléphone.

M. Plard signale que les automobilistes traversent la propriété privée de la Residence. Un panneau "direction de Bozéré" sera pose.

M. Thivier demande d'étudier l'installation d'un garage et d'une remise à l'Ecole maternelle du Guichet. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil est d'avis de faire une étude d'ensemble avec les autres groupes scolaires. L'occupation de ces garages donneraient lieu au versement d'une indemnité.

M. Briquet fait état de rumeurs selon lesquelles la crèche fermerait le samedi. M. le Maire lui répond en affirmant qu'en aucun cas, même si la fréquentation réduite, il ne saurait être question de fermer la crèche, en raison même du caractère d'un tel établissement

M. Bernard s'était inquiète par lettre de la gêne que peuvent présenter pour la circulation les terrasses des cafés et autres commerces. Cette question sera étudiée sur place par la Commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 25 h 30

Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like R. Bernier, P. Ring, J. B. Buisson, and others.

Refectaire Ecole du Centre

Ecole de Garçons - Centre

Questions diverses

Crèche Municipale

Terrasse des Commerces

Réunion du 2 Juillet 1959

Le deux juillet mil neuf cent cinquante neuf, vingt et une heures le Conseil s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Étaient présents: M. M. Pinon, Maire, Faure, Clément, Lussot, Briquet, adjoints Chevenon, Bernard, Gabet, Giane, Lesseus, Girard, Ehinger, Lucas, Foisny, Wathier, Mme Betmont. M. Lauriat a donné procuration à M. Pinon, M. Buffet à M. Faure, M. Blard à M. Lussot.

Absents: M. M. Chauvez et Dupré.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en réponse aux demandes d'amélioration du trafic de la ligne Paris - St Rémy les Chevreux, présentées par le Conseil Municipal à la séance du 12 Décembre 1958. Il en résulte:

— que la R.A.T.P. a prévu que la composition des trains serait progressivement augmentée de deux voitures au cours des quatre prochaines années, mais qu'en ce qui concerne l'augmentation du nombre des trains, une amélioration ne paraît pas possible pour des questions techniques.

— que la S.N.C.F. n'est pas opposée à la construction d'une passerelle à la gare du Guichet, mais qu'elle doit réserver par priorité les crédits dont elle dispose à cet effet, aux gares où le trafic est le plus important.

— que le rétablissement de l'abri du Guichet, côté impair, n'est pas d'une absolue nécessité mais que la S.N.C.F. a décidé de mettre dès maintenant à l'étude la construction d'un abri sur le quai de la gare du Guichet, côté pair et l'agrandissement de l'abri de la gare d'Orsay.

La fondation remercie le Conseil par lettre du 26 juin écoulé, de la subvention allouée pour l'assistance aux aveugles civils.

Le Conseil accepte le contrat proposé par la S.E.T.A pour l'entretien des fosses septiques des différents groupes scolaires, de montant à 115.000 frs par an.

L'assemblée municipale se prononce à l'unanimité des voix en faveur de M. M. Lrenintin et Bugaut pour faire partie du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Par lettre du 12.6.59, M. l'ingénieur des T.P.E fait connaître qu'un projet de réglementation générale pour les branchements particuliers aux égouts est actuellement en cours d'étude.

En réponse à la lettre du 11 juin, de M. le Président de la délégation cantonale de Palaiseau, le Conseil vote une subvention de 5.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues.

Suivant proposition de M. Lauriat, le Conseil décide que la rue des haies portera le nom de la rue Alexandre Fleming, qui a découvert la pénicilline, considérant que cette rue est peu habitée et que ce changement de nom apportera une moindre perturbation.

Le conseil étudiera la demande de Mme Betmont pour changement de nom de la rue de la Dimancheirie ou de l'avenue de la Dimancheirie, cette similitude de noms créant des confusions.

Fondation François Darnel

Entretien des fosses septiques

Élections au Conseil d'administration de la C.N.R.A.C.L

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....
Branchements particuliers aux égouts

Délégation Cantonale

Reçu le 19.....

Repondu le 9.7.1959

Dénomination de la rue des haies

Rue de la Dimancheirie

Séance du 2 juillet 1959

Rue de Courtabœuf

M. le Maire expose qu'il a reçu une pétition de l'association des parents d'élèves du Cours secondaire de M^{me} Autin, demandant l'amélioration de la rue de Courtabœuf. L'état de cette rue n'a pas échappé à l'attention du Conseil Municipal, seule la difficulté d'obtenir des prêts des Caisses publiques a empêché la réalisation du programme qu'il avait prévu. La Commission des travaux étudiera dans la limite des crédits qui pourront être obtenus, les réfections les plus urgentes, y compris la rue de Courtabœuf.

Déviations de la R. N. H16

Le Conseil approuve le projet de déviation de la R. N. H16 tendant à éviter le passage à niveau de la gare du Guichet. D'autre part, considérant que la déviation complète de la R. N. H16 est devenue une nécessité en raison de l'augmentation du trafic routier, considérant que cette déviation a fait l'objet d'un projet établi en liaison avec le raccordement de l'autoroute du Sud-Ouest de la Vallée de Chevreuse.

Est d'avis que le raccordement Sud du projet mis à l'enquête n'est pas nécessaire parce qu'il provoquerait la démolition de bâtiments et des expropriations qui ne sont d'aucune utilité pour la déviation complète et qu'en conséquence il y a lieu de supprimer ce tronçon tel qu'il figure sur le plan soumis à l'enquête.

Le projet actuel serait donc limité à son raccordement à la rue de Lozère, celui-ci étant à aménager tant du côté raccordement avec la déviation que sur l'actuelle R. N. H16 dite rue Charles de Gaulle.

D'autre part, le Conseil Municipal demande le maintien du passage à niveau tel qu'il existe tant pour le passage des voitures que des piétons en raison du trafic local important existant à cet endroit.

Le Conseil, vu l'enquête à laquelle il a été procédé dans la Commune en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'agrandissement de la place Quaydier.

Considère que cet agrandissement est une nécessité et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de l'observation contraire au projet, enregistrée par le Commissaire enquêteur lequel a donné un avis favorable.

Est d'avis qu'il y a lieu de poursuivre le projet et sollicite la déclaration d'utilité publique.

Aucun propriétaire n'ayant accepté l'évaluation des domaines, décide de poursuivre l'expropriation et demande le bénéfice de l'expropriation accélérée.

Le Conseil Municipal, vu l'enquête à laquelle il a été procédé dans la Commune en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de terrains au lieu-dit "Le Buisson" pour constructions scolaires. Considérant qu'aucune déclaration contraire au projet n'a été enregistrée et vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur.

Est d'avis que le projet soit poursuivi. Demande la déclaration d'utilité publique et l'expropriation accélérée pour la parcelle dont le propriétaire n'a pas accepté de traiter à l'amiable.

Acquisitions de terrains pour Groupe scolaire du Guichet

Trottoir orphelinat St. Suzanne

M. le Maire expose que vu le danger présenté par l'étroitesse du trottoir en bordure de la chapelle St. Suzanne et le feu de hauteur du parapet de l'ancien

Reçu le 19
Répondre le 19

Reçu le 19
Répondre le 19

Reçu le 19
Répondre le 19

font, il y a lieu de faire des travaux pour remédier à cette situation, c'est-à-dire élargir le trottoir et poser une clôture de protection. Le devis de l'architecte se monte à 996.000 frs pour les différents corps de métier. Le Conseil décide l'exécution de ces travaux, crédit à prendre à l'entretien des rues de 1959.

A.S.A. Mondétour-Berger

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....

Chemin Rural de la Cyprenne Voirie Communale

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....

Chemins Vicinaux

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....

Fournitures Scolaires

Reçu le 19.....
Repondu le 19.....
1959

Fourniture de fuel. Oil

Reçu le 19.....

Repondu le 29 sept 1959

Franchise de la Sécurité Sociale et Retraite des Combattants

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....

Construction de la piscine

Gymnases

Reçu le 19.....

Repondu le 19.....

Cours Complémentaire

Le Conseil donne avis favorable à la demande de l'A.S.A. Mondétour-Berger, en vue de l'annulation de la clause de l'article 2 de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 15.9.55, approuvant le lotissement de Mondétour-Berger. Cette clause stipule que les chemins du Pont des Sapeurs et de la Vierge du Rond Point devront être portés à la largeur des voies incorporées dans la voirie urbaine.

Le Conseil donne avis favorable à la demande de Mondétour-Berger pour la remise en état du chemin rural n° 3 dit de la Cyprenne.

Le Conseil, vu les instructions ministérielles et préfectorales pour l'application de l'ordonnance n° 59.115 du 7.1.59, est d'avis d'incorporer dans les voies communales, les chemins ruraux n° 24, section comprise entre le C.R. 64 de Palaiseau et le C.R. 29 dit du Pont de Pierre et 2° ce chemin rural n° 28 entre le C.D. 68 E au chemin rural n° 24.

Le Conseil, vu la liste de propositions d'incorporation des chemins vicinaux dans la voirie vicinale, présentée par M. l'ingénieur des T.P.E du Canton de Palaiseau, donne avis favorable à ces propositions.

Le Conseil après discussion, autorise M. le Maire à traiter avec les anciens et M^{rs} Mercier de Versailles pour l'ensemble des fournitures et livres scolaires de 1959. Cette maison faisant les meilleures conditions, pour la somme de 1.332.664 frs, crédit prévus au budget.

Le Conseil décide qu'il sera procédé à une adjudication en plusieurs lots, en 1960.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les M^{rs} Desmarais Frères, pour la fourniture de fuel. Oil en 1959-60. Cette maison faisant les meilleures conditions. Crédits prévus au budget.

Le Conseil se déclare satisfait de la suppression de la franchise de la sécurité sociale, mais regrette que le rétablissement de la retraite du Combattant n'ait pas encore été réalisé.

Le Conseil est favorable à la poursuite de l'étude pour construction de la piscine, avec subvention de l'état. Une étude sera faite sur les conditions d'exploitation suivant les renseignements donnés par M. le Maire sur les démarches qui ont été faites au Ministère de l'Education Nationale.

Le Conseil sollicite l'application de la circulaire du Ministère de l'Education Nationale n° 1.011 du 11 juillet 1956, en raison de l'existence au groupe scolaire du Centre de 30 classes, soit 12 classes de garçons et 18 classes de filles. Sollicite une subvention de l'Etat et un complément de subvention du département correspondant à l'édification de 3 gymnases, soit un gymnase pour 10 classes.

Il sera demandé aux municipalités des communes voisines de prendre en charge la participation des enfants fréquentant les cours complémentaires de la ville d'Orsay.

qui a occasionné une déviation du trottoir.

M. le Maire s'est mis en rapport avec M. Grandjean pour lui proposer différentes solutions qu'il a repoussées.

Le travail avait été exécuté par l'entreprise et énoncé pour le compte de la Faculté des Sciences, mais c'est la Commune propriétaire du fonds qui est attaquée.

Le Conseil Municipal soutient M. le Maire et défend la Commune dans cette instance et a demandé le concours d'experts et d'un avocat.

M. le Maire expose qu'il s'agit au plan d'aménagement communal approuvé par décret du 11-2-55, une opération qui consistait dans la création d'une voie reliant le Chemin Départemental 118 au B.V. D. n° 3, en passant par la rue de la Pêche, avec aménagement d'un rond-point au croisement de l'avenue d'Orsay et de la R.N. 226.

Il donne lecture de la lettre de la Direction Départementale du Ministère de la Construction indiquant que cette opération n'est pas reprise au plan d'urbanisme en cours de révision. Le Conseil est d'accord sur la suppression de cette opération.

Le Conseil décide que le cours de soulèvement aux Ecoles sera prolongé d'une heure à partir du 1^{er} octobre 1959 (soit 7 h au lieu de 6). Cette mesure est nécessitée par l'ouverture d'une classe de 5^{ème} supplémentaire au cours complémentaire de l'École des garçons. Crédit prévu au budget pour professeurs spéciaux.

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 1959 affiché dans la Commune le 21 septembre, déclarant d'utilité publique le projet d'agrandissement de la Place d'Orsay, les acquisitions de terrain devant avoir lieu dans les cinq ans. Comme entente amiable n'ayant pu être réalisée avec les propriétaires pour la cession des terrains, le Conseil décide de poursuivre l'expropriation.

M. Bourgeois, avocat de la Commune sera chargé du dossier, dès que le Tribunal aura rendu l'ordonnance d'expropriation.

M. le Maire donne connaissance des propositions de l'entreprise Sire pour la déviation dans la Commune, laquelle sera faite en même temps que celle de la Commune de Brunoy-sur-Yvette. Le devis est de 54.000 F. Les particuliers pourront se procurer à la mairie des sachets de produit raté. Le Conseil est d'accord sur cette dépense.

Le Conseil décide d'ouvrir au budget un crédit de 31.400 F pour le paiement de l'indemnité de gestion communale au Receveur Municipal.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet de Seine et Oise transmettant au Ministère de l'Intérieur avec avis favorable, la délibération du Conseil Municipal décidant de donner le nom d'Alexandre Fleming à la rue des Haies desservant le Lycée.

Le Conseil décide que la subvention de 15% sera allouée aux propriétaires

Plan d'aménagement communal - Suppression de l'opération n° H.H.

Reçu le 19
Répondu le 19

Cours de soulèvement

Reçu le 19
Répondu le 19

Place d'Orsay

Reçu le 19
Répondu le 19

Déviatisation

Indemnité de gestion du Receveur Municipal.

Rue Alexandre Fleming.

Reçu le 9 10 1959
Répondu le 19

Subvention pour canalisation d'eau.

Reçu le 3 10 1959
Répondu le 19

pour rétrograder la question.

cinquième tranche de travaux
de Bondetour - Campagne

Reçu le 19
Répondu le 19

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'exécution de la 5^{ème} tranche de travaux pour terminer l'aménagement du lotissement de Bondetour - Campagne suivant le programme qui a été établi par l'association syndicale et d'un montant de 49.500.000 F.

Création d'un emploi de femme
de service à l'école maternelle

Reçu le 19
Répondu le 10 59

Du l'ouverture de l'école maternelle de Bondetour, le Conseil décide la création d'un emploi de femme de service à temps complet. Les crédits prévus au budget sont suffisants pour couvrir la dépense du 4^{ème} trimestre de 1959.

Le Conseil est d'accord pour charger l'entreprise Brangeon de Talaisseau de la refectioin des trottoirs en asphalte, suivant les conditions du bail d'entretien des chemins départementaux. L'entreprise Etodep ne tenant pas à se charger de ce travail.

Aménagement de la vallée
de l'Yvette

Le Conseil prend acte de la décision prise par l'Assemblée générale du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette au cours de sa séance du 27-2-59 notamment en ce qui concerne l'alignement du Syndicat sur le montant maximum de travaux agréés par le Ministre de l'Intérieur et du Département, soit 18.900.000 F. S'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du Syndicat, soit 1.800.000 F à concurrence de 432.000 F. Décide de verser chaque année dans la Caisse du Syndicat la part annuelle fixée à 29.724 F pour assurer l'amortissement de l'emprunt à contracter par le Syndicat au taux d'intérêt de 5,50% remboursable en 30 ans.

Vote à cet effet pour une durée de 30 ans à partir de 1960, 17,0 centimes correspondant à l'annuité dudit emprunt.

Sens unique

M. le Maire expose que l'Ingénieur des T. P. E. a adressé un plan pour l'établissement d'un sens unique dans le Centre d'Orsay. En les problèmes importants résultant de cette mesure, le Conseil est d'avis de demander à M. Batisse de soumettre un essai de stationnement limité dans la rue de Paris.

Caisse départementale scolaire
programme 1960

M. le Maire propose d'affecter les fonds de la Caisse départementale scolaire de 1960 à l'aménagement de la Centre scolaire de Bondetour, ainsi qu'il a été demandé par M. le Préfet dans ses lettres des 29-2 et 26-6-1959. Le Conseil est d'avis de renvoyer cette question à la Commission scolaire.

Indemnités de logement du
personnel enseignant

Reçu le 29 9 1959
Répondu le 19

Le Conseil vote à l'unanimité le taux des indemnités de logement des instituteurs à partir du 1 juillet 1959, soit : 1^{ère} catégorie, par an 70.000 F. - 2^{ème} catégorie : 27.500, cas spéciale (majoration de 1/5^e de l'indemnité de base) - 1^{ère} catégorie : 84.000 F. - 2^{ème} catégorie 101.500 F. - Les crédits prévus au budget sont suffisants pour couvrir ce supplément de dépense.

Polices d'assurance

Reçu le 19
Répondu le 19

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants proposés par les compagnies d'assurance : 1^{ère} - ancienne Mutuelle accidents, responsabilité civile, changement de date d'échéance. 2^{ème} - Urbome et Sa Saine, accidents du travail, taux porté de 0,76% à 1%.